

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 376 21 février 2006

## SOMMAIRE

Abatel S.A., Luxembourg 18003	Kapal Investissement S.A., Luxembourg	18037
Alcion, S.à r.l., Luxembourg 18047	Key Job S.A., Luxembourg	18011
Alro S.A., Luxembourg	Key Job S.A., Luxembourg	18011
Amadelux Investments S.A	L & I Consulting S.A., Luxembourg	18034
Art Properties Holding S.A., Luxembourg 18043	Leaderman S.A., Luxembourg	18036
Assar Marc Ewen, S.à r.l., Luxembourg 18035	Leeman Investment S.A., Luxembourg	18040
Auto-Moto-Ecole Pépé, S.à r.l., Luxembourg 18039	Leeman Investment S.A., Luxembourg	18040
Belveste S.A., Luxembourg 18019	Leeman Investment S.A., Luxembourg	18040
Boortmalt Finance S.A.H., Luxembourg 18043	Maeva Négoce International S.A	18048
Boortmalt Finance S.A.H., Luxembourg 18043	Mangousta Yachting Charter S.A., Luxembourg.	18045
C.E.G. International S.A., Luxembourg 18035	Murhold S.A	18047
Capital Access S.A., Capellen	Mythos, S.à r.l., Munsbach	18047
Clemence Holding S.A., Strassen 18019	N & W Finance Company (Luxembourg), S.à r.l.,	
Clemence Holding S.A., Strassen 18019	Luxembourg	18038
Clemi S.A., Luxembourg	N.C.J. Participation S.A.H., Steinfort	18041
Core Holding S.A., Luxembourg 18046	Oakwood Financial Fund, S.à r.l., Luxembourg	18037
CTL, Chemisch Technisches Labor Luxembourg,	PEP GCO Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg	18003
GmbH, Bertrange	Prickley Investments S.A., Luxembourg	18038
Damien Holding S.A., Strassen 18034	Product & Negoce A & P International, S.à r.l., Lu-	
Damien Holding S.A., Strassen 18034	xembourg	18036
DSI International, S.à r.l. (Luxembourg), Luxem-	Protection Invest S.A., Luxembourg	18003
bourg	Protection Invest S.A., Luxembourg	18003
Econocom Luxembourg S.A., Windhof 18041	QCP GCO Investments A, S.à r.l., Luxembourg	18027
Elecfin S.A., Luxembourg 18012	QCP GCO Investments, S.à r.l., Luxembourg	18020
Escalade S.C.I., Luxembourg 18033	Quick-Mix.Tubag S.A., Contern	18010
Espal S.A., Luxembourg	Quick-Mix.Tubag S.A., Contern	18010
First Way S.A	Real Properties Capital S.A., Remich	18045
Fridge Finance Company S.A., Luxembourg 18042	Reil S.A. (Real Estate Investments in Luxembourg	
Fridge Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxem-	S.A Soparfi), Luxembourg	18034
bourg 18048	Renovimmo S.A., Luxembourg	18041
Gerveste S.A., Luxembourg 18012	(Le) San S.C., Luxembourg	18002
(La) Haie Blanche S.A. Luxembourg, Luxembourg 18002	Securum S.A., Luxembourg	18026
Huislux Investments S.A., Remich 18040	Sofex S.A., Luxembourg	18035
Hydra S.A., Luxembourg	Solution 2 S.A., Steinfort	18041
IGEFI (Luxembourg) S.A., Strassen 18038	Speedcraft Charter S.A., Luxembourg	18039
Ikogest S.A., Bertrange	THL GCO Investments IV, S.à r.l., Luxembourg.	18012
Immobilière du Hameau S.A., Luxembourg 18042	Toucan S.A., Luxembourg	18036
Immostrategie S.A	Treval Holding S.A., Luxembourg	18038
Institut de Beauté Bouzonviller, S.à r.l., Luxem-	TST George V Holdings II, S.à r.l., Senningerberg	18044
bourg 18040	Two Wins Management, S.à r.l	18046
Jouvence Participations S.A., Luxembourg 18002	V & V Logistik S.A., Mertert	18042
Jouvence Participations S.A., Luxembourg 18002	Virtual Finance Holding, S.à r.l., Luxemburg	18039
	S,	



## JOUVENCE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 83.564.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(097836.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## JOUVENCE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.564.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(097837.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

#### ESPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 91.858.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097830.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# LA HAIE BLANCHE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 67.649.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00711, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour LA HAIRE BLANCHE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(097848.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## LE SAN S.C., Société Civile.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg E 2.197.

Résolutions des associés du 12 septembre 2005

Les soussignés, qui sont les associés de LE SAN S.C., société civile familiale, constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 39, rue Arthur Herchen, 1727 Luxembourg ont décidé.

1. de transférer le siège de la société de 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Ch. Schmidt / G. Fleury / H. Schmidt / O. Schmidt.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097882.3/723/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# PROTECTION INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du  ${\sf X}$  Septembre.

R. C. Luxembourg B 70.138.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur,
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,
- Monsieur Walter Vandeputte, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

**Pour PROTECTION INVEST** 

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00732. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097852.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### PROTECTION INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 70.138.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00726, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour PROTECTION INVEST, Société Anonyme

J. Claeys

Administrateur

(097849.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# ABATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.248.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(097850.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

#### PEP GCO CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 111.764.

## **STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company with limited liability under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 400547,

represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 21, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.



Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### I. - Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PEP GCO CO-INVEST, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. - Capital, Shares

#### Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.



A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### III. - Management, Representation

## Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

## Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

## Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## IV. - General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

## Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. - Annual accounts, Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

# VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

#### Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

## Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969, in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.



#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous numéro 400547,

représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

#### Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PEP GCO CO-INVEST, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à rémission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

# Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.



## II. - Capital, Parts sociales

#### Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. - Gestion, Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télé fax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.



## Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. - Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

## Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir libéré entièrement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.



#### Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

## Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Patrice Gallasin, company manager, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, company manager, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 novembre 2005, vol. 433, fol. 69, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2005.

H. Hellinckx

(099852.3/242/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

## QUICK-MIX.TUBAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux. R. C. Luxembourg B 28.443.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2005

«5. Neuberufung des Verwaltungsrates

Gemäß dem Statut der Gesellschaft vom 16. Februar 2000 wählt die Generalversammlung die Herren:

- Christoph Glockner,
- Hans-Jürgen Pfeil,
- Christian Weiler

in den Verwaltungsrat. Die Ernennung gilt für maximal ein Jahr.»

Administrateurs:

Modifier Monsieur Christoph Glockner Prolongation du mandat jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006,

Monsieur Hans-Jürgen Pfeil Prolongation du mandat jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006,

Monsieur Christian Weiler Prolongation du mandat jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.

Personnes chargées de la gestion journalière:

Modifier Monsieur Christoph Glockner Prolongation du mandat jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006,

Monsieur Hans-Jürgen Pfeil Prolongation du mandat jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 10 novembre 2005.

QUICK-MIX.TUBAG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03523. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097873.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## QUICK-MIX.TUBAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux. R. C. Luxembourg B 28.443.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(097870.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



## KEY JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6, rue de la Fonderie.

R. C. Luxembourg B 25.198.

\_

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tient au siège social de S.A. KEY JOB, ce mardi 18 octobre 2005 à 14.00 heures sous la présidence de Danielle Janssens.

La majorité des actions étant représentée, l'AG est valablement constituée suite aux convocations légales publiées.

Ordre du jour:

- 1. révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Honorez;
- 2. nomination d'un nouvel administrateur;
- 3. divers.

Le Président lit l'ordre du jour.

Il propose au vote:

- 1. la révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Honorez:
- 2. la nomination de Mme Béatrice Simon comme nouvel administrateur.

Les actionnaires présents passent au vote et approuvent unanimement les deux propositions.

Aucun autre point divers n'étant mis en discussion, la séance est levée à 14.30 heures.

D. Janssens / E. Reeners / A. Meyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ04130. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(097868.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

#### KEY JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6, rue de la Fonderie.

R. C. Luxembourg B 25.198.

Procès-verbal du conseil d'administration

Le Conseil d'administration tenu au siège social de la S.A. KEY JOB, 6, avenue de la Fonderie à Luxembourg, est réuni sous la présidence de Mme Danielle Janssens Crokaerts, qui lit les points mis à l'ordre du jour:

- 1. communication par le Président du PV de l'AG Extraordinaire tenue le 18 octobre 2005;
- 2. nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Le CA délibère sur les différents points:

- 1. il prend acte de la révocation de Monsieur Patrick Honorez de ses fonctions d'administrateur;
- 2. il révoque la délégation à la gestion journalière et il résilie tous les pouvoirs qui ont été confiés à Monsieur Patrick Honorez pour l'exercice de son mandat;
  - 3. il nomme Mme Danielle Janssens comme nouvel administrateu-délégué pour une durée de 3 ans.

Tous les points mis à l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée à 17.00 heures.

Mercredi, le 19 octobre 2005.

D. Janssens / E. Reeners / B. Simon

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097869.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

#### CTL, CHEMISCH TECHNISCHES LABOR LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 9, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.880.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(097853.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



## IKOGEST, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 31.721.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, au 23, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097866.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

#### **ELECFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(097851.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## **GERVESTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 64.869.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour GERVESTE S.A., Société Anonyme

R. Hovenier

Administrateur-délégué

(097860.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# THL GCO INVESTMENTS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 111.745.

#### **STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company with limited liability under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 400547,

represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 21, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



## I. - Name - Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name THL GCO IN-VESTMENTS IV, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

#### II. - Capital, Shares

### Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.



- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### III. - Management, Representation

#### Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

## Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. - General meetings of shareholders

## Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of ah identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.



#### V. - Annual accounts, Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

#### Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969, in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.



## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous la loi des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques, sous numéro 400547,

représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

#### Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination THL GCO INVESTMENTS IV, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

## Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement, à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à rémission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. - Capital, Parts sociales

# Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.



5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. - Gestion, Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

# Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document-unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

# Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

# Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



# IV. - Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

## Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir libéré entièrement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.



#### Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Patrice Gallasin, company manager, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, company manager, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 novembre 2005, vol. 433, fol. 71, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(099708.3/242/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

## BELVESTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 66.511.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour BELVESTE S.A., Société Anonyme

R. Hovenier

Administrateur-délégué

(097862.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

#### **CLEMENCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.859.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Strassen le 17 octobre 2005 à 15.00 heures Le conseil d'administration prend acte du décès de Madame Françoise Stamet en date du 13 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098035.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## CLEMENCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.859.

Il est porté à la connaissance du public que notre commissaire aux comptes, la société PARFININDUS, S.à r.l., est désormais domicilié 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098036.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



## QCP GCO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 111.765.

#### **STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of October. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

#### There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company with limited liability under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 400547,

represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 21, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. - Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name QCP GCO INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

# Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.



#### II. - Capital, Shares

#### Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### III. - Management, Representation

#### Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.



## Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. - General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. - Annual accounts, Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.



#### Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINES LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;

Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969, in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous la loi des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques, sous numéro 400547,

représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

#### Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination QCP GCO INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

## Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition



et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. - Capital, Parts sociales

#### Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

#### III. - Gestion, Représentation

## Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

## Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et



de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. - Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.



# VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir libéré entièrement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

#### Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Patrice Gallasin, company manager, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, company manager, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 novembre 2005, vol. 433, fol. 70, case 2. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(099861.3/242/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

## SECURUM, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 97.550.

#### **EXTRAIT**

L'Assemblée générale du 27 octobre 2005 a ratifié la cooptation de M. Rients Aapkes intervenue le 16 février 2005 et a renouvelé tous les mandats des administrateurs.

- Monsieur Rients Aapkes, Administrateur A, employé privé, 4, rue de Virton, L-2672 Luxembourg;
- Monsieur Jan S. Hudson, Administrateur B, administrateur de sociétés, 4, rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange;
- Monsieur Roland Ward, Administrateur C, pensionné, The Equerry House, 1, GB-GL543DW Sherborne, Gloucestershire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. L'assemblée générale du 27 octobre 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- DELOITTE S.A., reviseurs d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour SECURUM

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097872.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



## QCP GCO INVESTMENTS A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 111.767.

#### **STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company with limited liability under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 400547,

represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 21, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### I. - Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name QCP GCO INVESTMENTS A, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bank-ruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.



#### II. - Capital, Shares

#### Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### III. - Management, Representation

## Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

## Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

## Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.



## Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. - General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. - Annual accounts, Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.



#### Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969, in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

## Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous la loi des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques, sous numéro 400547,

représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

#### Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination QCP GCO INVESTMENTS A, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

## Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou. le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition



et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à rémission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. - Capital, Parts sociales

## Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

#### III. - Gestion, Représentation

## Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de là Société.

## Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et



de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. - Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.



## VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

#### Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir libéré entièrement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

## Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Patrice Gallasin, company manager, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, company manager, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 novembre 2005, vol. 433, fol. 70, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(099863.3/242/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

## ESCALADE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 22, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg E 969.

#### **RECTIFICATIF**

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 7 juillet 2005, enregistré à Grevenmacher le 20 juillet 2005, volume 532, folio 45, case 1, non encore publié au Mémorial C, pour compte de la société civile immobilière ESCALADE S.C.I., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 22, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 969,

il y a lieu de procéder à la rectification de la date de naissance de l'associée et gérante, Madame Ginette Suzanne Claude, laquelle date a été, suite à une erreur matérielle, erronément indiquée par «21 juillet 1986» au lieu de «26 avril 1948».

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire. Junglinster, le 3 novembre 2005.

J. Seckler

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01903. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(097935.3/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



## REIL S.A. (REAL ESTATE INVESTMENTS IN LUXEMBOURG S.A. - SOPARFI), Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 52.416.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03114, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(097874.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

#### L & I CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 70.401.

Société constituée le 24 juin 1999 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 670 du 4 septembre 1999. Les statuts on été modifiés le 25 janvier 2005 par Maître Henri Hellinckx.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 3 novembre 2005 que:

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 9 septembre 2005, le conseil d'administration décide de nommer deux administrateurs-délégués, à savoir:

- Monsieur Igor Lavs,
- Monsieur Branko Ilic.

Leur mandat d'administrateur-délégué prendra fin en même temps que leur mandat d'administrateur, soit lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Tant que l'autorisation de faire le commerce n'est pas accordée à Monsieur Igor Lavs, la signature respectivement co-signature de Monsieur Branko Ilic est obligatoire sur tout document.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097881.3/279/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## DAMIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.242.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Strassen le 17 octobre 2005 à 10.00 heures Le conseil d'administration prend acte du décès de Madame Françoise Stamet en date du 13 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

F. Monceau / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098027.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## DAMIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.242.

Il est porté à la connaissance du public que notre commissaire aux comptes, Monsieur Pascoal Da Silva, est désormais domicilié 25, route de Remich, L-5460 Trintange.

K. Louarn / F. Monceau

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098028.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



## HYDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET Signature

(097888.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## ASSAR MARC EWEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 79.287.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 3 octobre 2005

- La démission de M. Bart Brusselaers avec effet au 3 octobre 2005 en tant que gérant a été acceptée.
- M. Bart Brusselaers a en outre cédé les 12 parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société ASSAR, société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 181, Chaussée de La Hulpe, B-1170 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097889.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# C.E.G. INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 33.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

G.H. TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

(097891.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

## SOFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 56.504.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 octobre 2005 Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une durée de six années. Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Conseil d'Administration:

Monsieur Massimo Scaramella, demeurant à MC-98000 Monaco, 13, bd Princesse Charlotte,

Madame Anne P. Arnott, demeurant à MC-98000 Monaco,13, bd Princesse Charlotte,

Monsieur Anthony Ampazis, demeurant à MC-98000 Monaco, 20, bd Princesse Charlotte.

Commissaire aux comptes:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097908.3/680/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# PRODUCT & NEGOCE A & P INTERNATIONAL, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.084.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET Signature

(097893.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# **TOUCAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 62.435.

#### **EXTRAIT**

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié: 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097894.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

#### LEADERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 49.042.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

Signature

(097895.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# CAPITAL ACCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités Capellen.

R. C. Luxembourg B 88.400.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 septembre 2005

Le Conseil d'administration de la société CAPITAL ACCESS S.A. s'est tenu à son siège sis Parc d'activités Capellen, 75 à 8308 Capellen.

Présents:

Ivan Nyssen, Président,

Udi Steigman, Administrateur-délégué,

Antoine Hye de Crom, Administrateur,

Eran Gazit, Administrateur.

Libération totale du Capital à encore libérer

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la libération partielle du Capital d'un montant de 4.900,- EUR.

Strassen, le 22 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. Hye de Crom / I. Nyssen

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097996.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



### CLEMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 41.303.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET Signature

(097896.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# ALRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.625.

Le bilan du 2 décembre 2003 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET Signature

(097897.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### KAPAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.393.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET Signature

(097898.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# OAKWOOD FINANCIAL FUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.440.

Extract of the resolutions of the board of managers of the Company taken on 26th October 2005

On 26th October 2005, the board of managers of the Company has resolved to transfer the registered office of the Company to the following address:

c/o Mourant Luxembourg S.A., 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 26 octobre 2005

En date du 26 octobre 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:

c/o Mourant Luxembourg S.A., 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

OAKWOOD FINANCIAL FUND, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098037.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# PRICKLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 76.023.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET Signature

(097899.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### TREVAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 73.651.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 octobre 2005

L'assemblée accepte la démission de la REMANSO FINANCE S.A. en tant qu'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer nouvel administrateur la société LAXA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, représentée par M. André Meder et Mme Rita Harnack.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097900.3/680/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### IGEFI (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs. R. C. Luxembourg B 52.571.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 octobre 2005 à Strassen

7. Est nommé réviseur d'entreprises pour la révision des comptes annuels au 31 décembre 2005 la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097901.3/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# N & W FINANCE COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 102.111.

### **EXTRAIT**

L'assemblée des associés de la Société a décidé à l'unanimité en date du 4 novembre 2005:

- de prendre note de la démission de Messieurs Marc Feider, Gérard Becquer, John Clark et Jan Prising de leurs fonctions de gérant de la société avec effet immédiat;
- de nommer Jonathan Beggiato, Claude Prat et Victor Fouquet, demeurant tous les trois professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097984.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# AUTO-MOTO-ECOLE PEPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.449.

Extrait du procès-verbal de la réunion tenue en date du 3 novembre 2005

L'associé unique:

- décide de transférer le siège social de L-1725 Luxembourg, 34, rue Henri VII à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097902.3/680/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### VIRTUAL FINANCE HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxemburg, 7, place du Théâtre.

H. R. Luxemburg B 77.268.

### **AUSZUG**

Gemäss der Anteilsabtretung vom 1. Juni 2005, hat Herr Jakovos Skunduroglu seine 1000 Anteile der obengenannten Gesellschaft an Herrn Horst Deckert verkauft.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Luxemburg-Eich, den 2. November 2005.

P. Decker

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097911.3/206/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# SPEEDCRAFT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 62.338.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 12 octobre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 12 octobre 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 12 octobre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs et avoir obtenu l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098175.3/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# LEEMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 56.055.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET Signature

(097912.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# LEEMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 56.055.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET Signature

(097907.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# LEEMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 56.055.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GH TRUST, DEPARTEMENT DOMICILIATION DE GODFREY HIGUET

Signature

(097905.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### INSTITUT DE BEAUTE BOUZONVILLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 78, boulevard Jules Salentiny.

R. C. Luxembourg B 33.987.

Rectificatif de la mention publiée le 21 septembre 2001

Suite à une erreur dans la publication relative à la conversion du capital social il y a lieu de lire l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à 12.500,00 EUR représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 EUR.»

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097957.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### **HUISLUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 26, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 64.937.

Madame, Monsieur,

Nous soussignés, CD-GEST, S.à r.l., établie à Luxembourg, déclarons démissionner de notre poste de commissaire aux comptes au sein de la société HUISLUX INVESTMENTS S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

F. Collot.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098015.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# SOLUTION 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg 86.772.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2005

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2005 que le siège social de SOLUTION 2 S.A. est transféré à L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

Fait à Steinfort, le 15 septembre 2005.

P. Spilleboudt

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097960.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# N.C.J. PARTICIPATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 86.774.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2005

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2005 que le siège social de N.C.J. PARTICIPATION S.A.H. est transféré à L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

Fait à Steinfort, le 15 septembre 2005.

P. Spilleboudt

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097962.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# RENOVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 13, rue de Cessange. R. C. Luxembourg B 34.545.

Par décision de l'assemblée des associés du 10 novembre 2005, le siège de la société a été transféré du 42, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg au 13, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, et ce avec effet au 10 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, le 10 novembre 2005.

M. Wolff

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03571. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097971.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### ECONOCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon. R. C. Luxembourg B 25.950.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'administration en date du 27 octobre 2005 que Monsieur William Desmadril a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'adminis-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097975.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# V & V LOGISTIK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6680 Mertert, 2, rue Haute. H. R. Luxemburg B 108.240.

Beschluss der Hauptversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Hauptversammlung zusammen und beschliessen Folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 1. November 2005 innerhalb der Grossgemeinde Mertert/Wasserbillig von 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, nach

2, rue Haute, L-6680 Mertert, verlegt.

Wasserbillig, den 14. November 2005.

S. Lenninger / E. Lenninger

Aktionär / Aktionärin

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03593. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097979.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# FRIDGE FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 70.970.

#### **FXTRAIT**

L'assemblée des actionnaires de la Société a décidé à l'unanimité en date du 4 novembre 2005:

- de prendre note de la démission de Messieurs Marc Feider; Gérard Becquer, et Jean-François Bouchoms de leurs fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Messieurs Victor Fouquet, Jonathan Beggiato et Claude Prat, demeurant tous les trois professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097981.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### IMMOBILIERE DU HAMEAU, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 82.789.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 24 octobre 2005

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 27 octobre 2003 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Mademoiselle Céline Auburtin, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
  - MAZARS, commissaire aux comptes, établie au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098123.3/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# **BOORTMALT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 58.672.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 octobre 2004

L'Assemblée décide de remanier la composition du Conseil d'Administration existant et de le remplacer par celui-ci:

- Monsieur Marcel Nickmans, administrateur de sociétés demeurant à Lasne, Belgique; il est nommé Président du Conseil d'Administration de la société;
  - Monsieur Bernard Sargis, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges, France;
  - Monsieur Jean-Marc Dubois, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges, France;
  - Monsieur Dominique Jacquet, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges, France;
  - Monsieur Patrice Vander Stappen, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique;
  - Monsieur Paul Van Damme, administrateur de sociétés, demeurant à Oostduinkerke, Belgique;
  - Monsieur Alex Bertrand, administrateur de sociétés, demeurant à Suilly La Tour, France.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de:

- MAZARS, avec siège social à Luxembourg.

Monsieur Marcel Nickmans est nommé Président du Conseil d'Administration.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)** 

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098132.3/636/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# **BOORTMALT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 58.672.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02444, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)** 

Signature

(098143.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# ART PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 83.367.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 26 septembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,
- Madame Catherine Calvi.

L'Assemblée décide de nommer MAZARS aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement d'EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098126.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# TST GEORGE V HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 512.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 95.305.

### **EXTRAIT**

En date du 5 octobre 2005, les associés de la Société ont accepté la démission de Monsieur Mark Kingston, Administrateur-délégué, né le 22 mai 1965 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank Tower, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 5 octobre 2005, et ont décidé de nommer Mademoiselle Geraldine Copeland-Wright, Senior Director, European Counsel, née le 25 mars 1971 à Leeds, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank Tower, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 octobre 2005.

Dès lors, les gérants de la Société, nommés pour une durée indéterminée, sont:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Vice-Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Burton Lehman, Vice-Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- Mademoiselle Geraldine Copeland-Wright, European Counsel, née le 25 mars 1971 à Leeds, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank Tower, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 novembre 2005.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01040. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098381.3/4170/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# IMMOSTRATEGIE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.193.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme IMMOSTRATEGIE S.A. à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société IMMOSTRATEGIE S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

N. Brahimi.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la société ATLANTICA HOLDING, démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme IMMOSTRATEGIE S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ATLANTICA HOLDING

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Monsieur Pascal Bonnet, démissionne avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme IMMOSTRATEGIE S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098192.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.543.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 7 novembre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Reuille, directeur de sociétés, élisant domicile à SW74 XN, Sky, Penthouse # 1014, Point West, 116 Cromwell Road, Londres.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 7 novembre 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le 7 novembre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de trois administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098181.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# AMADELUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 105.857.

La Convention de Domiciliation conclue en date du 31 janvier 2005 entre la Société Anonyme AMADELUX INVEST-MENTS S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097986.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# REAL PROPERTIES CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 26, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 73.904.

Madame, Monsieur,

Nous soussignés, CD-SERVICES, S.à r.l., ayant notre siège social à Luxembourg, déclarons démissionner de notre poste de commissaire aux comptes au sein de la société REAL PROPERTIES CAPITAL S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

F. Collot.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098011.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# **CORE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 83.369.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 22 septembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,
- Madame Catherine Calvi.

L'Assemblée décide de nommer MAZARS aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement d'EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098128.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### TWO WINS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 71.364.

### **EXTRAIT**

Avec effet immédiat, la Société Anonyme DELOITTE CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de la Société Anonyme TWO WINS MANAGEMENT, S.à r.l., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Monsieur Bruno Beernaerts a donné sa démission en tant que gérant de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

**DELOITTE CORPORATE SERVICES S.A.** 

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098167.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# FIRST WAY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.926.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme FIRST WAY S.A., à L-3378 Livange Z.I Centre d'Affaires Le 2000.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la société DUSTIN INVEST INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société FIRST WAY S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

**DUSTIN INVEST INC** 

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Monsieur Pascal Bonnet, démissionne avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme FIRST WAY S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098189.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# ALCION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 111.402.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 24 octobre 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOL-DINGS (LUXEMBOURG) S.A. et M. Lars M. Haugen, ainsi qu'entre Lars M. Haugen et Mme Christine Lindewald et M. Lars Christian Haugen, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- M. Lars M. Haugen, résidant à Frits Kiaers vei 3, 0383 Oslo, Norvège, détient 260 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-,
- M. Christine Lindewald, résidant à Lassonsgate 10, 0270 Oslo, Norvège, détient 120 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-,
- M. Lars Christian Haugen, résidant à Frits Kiaers vei 3, 0383 Oslo, Norvège, détient 120 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALCION, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098180.3/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### **MURHOLD S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 89.661.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme MURHOLD S.A., à L-3378 Livange, Z.I Centre d'Affaires le 2000.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société MURHOLD S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

N. Brahimi.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Madame Brigitte Siret, démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme MURHOLD S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

B. Siret.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Monsieur Pascal Bonnet, démissionne avec effet-immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme MURHOLD S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098196.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### MYTHOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 163, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 89.889.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2005, les réquisitions suivantes sont prises:

- Démission de la fonction de gérant administratif de M. Stergios Papageorgiu.
- Démission de la fonction de gérant technique de M. Alexandre Dermentzoglou.
- Nomination au poste de gérant administratif de Mme Sandrine Stien.
- Nomination au poste de gérant technique de Mme Fanny Bernabe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

S. Stien / F. Bernabe

Le gérant administratif / Le gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03407. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098034.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



# FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.564.075,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 80.591.

### **EXTRAIT**

L'assemblée des associés de la Société a décidé à l'unanimité en date du 4 novembre 2005:

- de prendre note de la démission de Messieurs Marc Feider et Antonio Cavo de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Messieurs Jonathan Beggiato, Claude Prat et Victor Fouquet, demeurant tous les trois professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097985.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

### MAEVA NEGOCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 90.124.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme MAEVA NEGOCE INTERNATIONAL S.A., à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société MAEVA NEGOCE INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

N. Brahimi.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Monsieur Pascal Bonnet, démissionne avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme MAEVA NEGOCE INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098198.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# DSI INTERNATIONAL, S.à r.l. (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 88.042.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date 7 novembre 2005 que:

L'Assemblée a décidé de révoquer M. Frickman Thomas K. de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098025.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck